538094-2026 - Licitación

Bélgica – Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación – Accord-cadre de services « Maintenance et réparation des appareillages de laboratoire de l'ISSeP »
OJ S 148/2026 04/08/2026
Anuncio de contrato o de concesión. Régimen normal - Anuncio de cambios
Servicios

1. Comprador

1.1. Comprador

Denominación oficial: Institut Scientifique de Service Public
Correo electrónico: direction@issep.be
Naturaleza jurídica del comprador: Autoridad estatal
Actividad del poder adjudicador: Servicios públicos generales

2. Procedimiento

2.1. Procedimiento

Título: Accord-cadre de services « Maintenance et réparation des appareillages de laboratoire de l'ISSeP »
Descripción: L'objet de l'accord-cadre est la prestation de services relatifs à la maintenance la réparation du matériel de laboratoire de l'ISSeP. Description des services à exécuter : celui-ci couvrira les prestations suivantes : l'entretien, le dépannage, les interventions techniques, les pièces de rechange pour l'ensemble des appareils du parc décrit dans les différents lots. Ces services relèvent du code CPV : 50410000-2 ; 50000000-5. Il s'agit d'un accord-cadre de services dans un secteur sensible à la fraude : NON. Tous les termes régissant l'accord-cadre sont fixés dans le présent cahier spécial des charges. L'accord-cadre sera conclu avec un seul adjudicataire. Les modalités relatives à la conclusion des marchés passés sur base du présent accord-cadre sont reprises dans le point « Passation et attribution des marchés subséquents » ci-dessous. Lot(s) : Le marché est divisé en lots. Lot 1 : Matériels de la marque Thermo Fisher Scientific Lot 2 : Matériels de la marque Agilent Technologies Lot 3 : Matériels de la marque Perkin Elmer Lot 4 : Matériels de la marque Waters Lot 5 : Matériels de la marque Interscience Lot 6 : Matériels de la marque Hach Lot 7 : Matériels de la marque Büchi Lot 8 : Matériels de la marque Shimadzu Lot 9 : Matériels hottes Lot 10 : Matériels autoclaves Lot 11 : Matériels acquis auprès de la firme BRS Lot 12 : Matériels de la marque ISOGEN Lot 13 : Matériels de la marque VWR Lot 14 : Matériels de la marque METROHM Lot 15 : Matériels de la marque Analytic Jena Lot 16 : Matériels de la marque Anton Paar Lot 17 : Matériels de la marque ERMAFLUX Lot 18 : Matériels de la marque ANKO Lot 19 : Matériels de la marque Benelux Scientific Lot 20 : Matériels laveurs Lot 21 : Matériels de la marque SKALAR Analytique Lot 22 : Matériels de la marque SARTORIUS. Lot 23 : Matériels de la marque SUNSET LAB Lot 24 : Matériels de la marque MELTTLER TOLEDO Lot 25 : Matériels de la marque ANALIS Lot 26 : Matériels acquis auprès de la firme ELNEO Lot 27 : Matériels de la marque Lumex Instruments Lot 28 : Matériels de la marque Futura_MCTECH Conformément à l'article 15 de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, le présent lot est réservé aux entreprises d'économie sociale d'insertion : NON. Le soumissionnaire complète l'inventaire, intitulé « Annexe 2 », joint au présent cahier spécial des charges. Il y porte les indications requises et effectue les opérations arithmétiques nécessaires. Le

soumissionnaire doit répondre à la totalité des postes de l'inventaire d'un lot. À défaut, son offre sera déclarée irrégulière et donc écartée du lot en question. Une offre incomplète à l' égard d'un lot entraîne l'exclusion de l'offre pour ce lot. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de n'attribuer que certains lots et, éventuellement, de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou plusieurs nouveaux marchés, au besoin selon un autre mode de passation. Vous pouvez remettre offre pour tous les lots. Vous pouvez proposer des rabais ou améliorations en cas d'attribution de plusieurs lots : NON. Variante(s) : Ce marché ne comporte aucune variante autorisée, exigée ou libre. Vous ne pouvez pas introduire de variante. Les variantes libres sont interdites. Les variantes éventuellement proposées ne seront pas prises en compte. Option(s) : Ce marché ne comporte aucune option autorisée, exigée ou libre. Vous ne pouvez pas introduire d'option. Les options libres sont interdites. Les options éventuellement proposées ne seront pas prises en compte. Tranche(s) : Le marché n' est pas divisé en tranches.
Identificador del procedimiento: cd92e089-0b49-42a0-9772-2cf340377fa6
Identificador interno: CSC 08/26
Tipo de procedimiento: Abierto
El procedimiento está acelerado: no

2.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

2.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

2.1.4. Información general

Base jurídica:
Directiva 2014/24/UE

2.1.5. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Número máximo de lotes a los que un licitador puede presentar ofertas: 0
Condiciones del contrato:
Número máximo de lotes por los que se pueden adjudicar contratos a un solo licitador: 0

2.1.6. Motivos de exclusión

Fuentes de los motivos de exclusión: Documento de contratación

5. Lote

5.1. Lote: LOT-0001

Título: CSC 08/26 - Lot 1 : Matériels de la marque Thermo Fisher Scientific
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le

déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’ adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune

pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 1

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso
Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0010
Título: CSC 08/26 - Lot 10 : Matériels autoclaves
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du

technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 10

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:

Presentación electrónica: Obligatoria

Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés

Catálogo electrónico: No autorizada

Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]

Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central

Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días

Condiciones del contrato:

La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No

Facturación electrónica: Obligatoria

Se utilizarán pedidos electrónicos: sí

Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:

Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación

Número máximo de participantes: 0

Información sobre el sistema dinámico de adquisición:

Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat

Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0011

Título: CSC 08/26 - Lot 11 : Matériels acquis auprès de la firme BRS

Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles »

dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 11

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0012

Título: CSC 08/26 - Lot 12 : Matériels de la marque ISOGEN

Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au

remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 12

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Mons (BE323)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada

Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0013

Título: CSC 08/26 - Lot 13 : Matériels de la marque VWR
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait

déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 13

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.

Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Canal de comunicación ad hoc:

Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:

Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días

Condiciones del contrato:

La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:

Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0

Información sobre el sistema dinámico de adquisición:

Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0014

Título: CSC 08/26 - Lot 14 : Matériels de la marque METROHM
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé

est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis

seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 14

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:

Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación

Número máximo de participantes: 0

Información sobre el sistema dinámico de adquisición:

Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat

Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0015

Título: CSC 08/26 - Lot 15 : Matériels de la marque Analytic Jena

Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d'

aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 15

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Mons (BE323)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:

Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:

Presentación electrónica: Obligatoria

Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés

Catálogo electrónico: No autorizada

Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]

Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central

Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días

Condiciones del contrato:

La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No

Facturación electrónica: Obligatoria

Se utilizarán pedidos electrónicos: sí

Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:

Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación

Número máximo de participantes: 0

Información sobre el sistema dinámico de adquisición:

Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat

Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0016

Título: CSC 08/26 - Lot 16 : Matériels de la marque Anton Paar

Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule

comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 16

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios

Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0017

Título: CSC 08/26 - Lot 17 : Matériels de la marque ERMAFLUX
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à

l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 17

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Mons (BE323)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0018

Título: CSC 08/26 - Lot 18 : Matériels de la marque ANKO
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat

préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 18

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Mons (BE323)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección
Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación
Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública
Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas
Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso
Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0019
Título: CSC 08/26 - Lot 19 : Matériels de la marque Benelux Scientific
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un

équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l'

exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 19

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria

Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:

Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0

Información sobre el sistema dinámico de adquisición:

Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0002

Título: CSC 08/26 - Lot 2 : Matériels de la marque Agilent Technologies
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à

pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 2

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0020

Título: CSC 08/26 - Lot 20 : Matériels laveurs
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et

pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 20

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios

Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0021

Título: CSC 08/26 - Lot 21 : Matériels de la marque SKALAR Analytique
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à

l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 21

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0022

Título: CSC 08/26 - Lot 22 : Matériels de la marque SARTORIUS.
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat

préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 22

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección
Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación
Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública
Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas
Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso
Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0023
Título: CSC 08/26 - Lot 23 : Matériels de la marque SUNSET LAB
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un

équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l'

exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 23

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria

Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:

Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0

Información sobre el sistema dinámico de adquisición:

Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0024

Título: CSC 08/26 - Lot 24 : Matériels de la marque MELTTLER TOLEDO
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à

pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 24

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0025

Título: CSC 08/26 - Lot 25 : Matériels de la marque ANALIS
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et

pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 25

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios

Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Mons (BE323)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0026

Título: CSC 08/26 - Lot 26 : Matériels acquis auprès de la firme ELNEO
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à

l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 26

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0027

Título: CSC 08/26 - Lot 27 : Matériels de la marque Lumex Instruments
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat

préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 27

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección
Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación
Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública
Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas
Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso
Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0028
Título: CSC 08/26 - Lot 28 : Matériels de la marque Futura_MCTECH
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un

équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l'

exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 28

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria

Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:

Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0

Información sobre el sistema dinámico de adquisición:

Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0003

Título: CSC 08/26 - Lot 3 : Matériels de la marque Perkin Elmer
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à

pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 3

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ..

5.1. Lote: LOT-0004

Título: CSC 08/26 - Lot 4 : Matériels de la marque Waters
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et

pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 4

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios

Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ....

5.1. Lote: LOT-0005

Título: CSC 08/26 - Lot 5 : Matériels de la marque Interscience
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à

l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 5

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ....

5.1. Lote: LOT-0006

Título: CSC 08/26 - Lot 6 : Matériels de la marque Hach
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat

préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 6

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección
Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación
Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública
Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas
Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso
Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ....

5.1. Lote: LOT-0007
Título: CSC 08/26 - Lot 7 : Matériels de la marque Büchi
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un

équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l'

exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 7

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria

Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:

Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0

Información sobre el sistema dinámico de adquisición:

Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ....

5.1. Lote: LOT-0008

Título: CSC 08/26 - Lot 8 : Matériels de la marque Shimadzu
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à

pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 8

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios
Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Arr. Mons (BE323)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ....

5.1. Lote: LOT-0009

Título: CSC 08/26 - Lot 9 : Matériels hottes
Descripción: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et

pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 9

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios

Clasificación principal (cpv): 50410000 Servicios de reparación y mantenimiento de aparatos de medida, pruebas y verificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Subdivisión del país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duración estimada

Duración: 2 Años

5.1.6. Información general

Participación reservada:
La participación no está reservada.
Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE
La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicación ad hoc:
Dirección web: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:
Presentación electrónica: Obligatoria
Dirección para la presentación: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés
Catálogo electrónico: No autorizada
Son necesarios el sello o la firma electrónicos avanzados o cualificados [como se definen en el Reglamento (UE) nº 910/2014]
Plazo de recepción de ofertas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Duración durante la cual la oferta debe permanecer válida: 220 Días
Condiciones del contrato:
La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No
Facturación electrónica: Obligatoria
Se utilizarán pedidos electrónicos: sí
Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:
Acuerdo marco sin convocatoria de nueva licitación
Número máximo de participantes: 0
Información sobre el sistema dinámico de adquisición:
Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Conseil d'Etat
Información sobre los plazos de revisión: ....

8. Organizaciones

8.1. ORG-0001

Denominación oficial: Institut Scientifique de Service Public
Número de registro: 0241530493_5262
Dirección postal: Rue du Chéra 200
Localidad: Liège
Código postal: 4000
Subdivisión del país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica
Correo electrónico: direction@issep.be
Teléfono: +32 42298311
Dirección de internet: http://www.issep.be
Perfil de comprador: https://www.publicprocurement.be/bda?organisationIds=5262&includeOrganisationChildren=true
Funciones de esta organización:
Comprador

8.1. ORG-0002

Denominación oficial: SPF Stratégie et Appui
Número de registro: BE001
Dirección postal: Boulevard Simon Bolivar 30 Bte1
Localidad: Bruxelles
Código postal: 1000
Subdivisión del país (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
País: Bélgica
Correo electrónico: revise@publicprocurement.be
Teléfono: +32 2 740 80 00
Dirección de internet: https://bosa.belgium.be
Funciones de esta organización:
TED eSender

8.1. ORG-0003

Denominación oficial: Conseil d'Etat
Número de registro: 0931814266
Localidad: Bruxelles
Código postal: 1000
Subdivisión del país (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
País: Bélgica
Funciones de esta organización:
Organización encargada de los procedimientos de recurso

10. Modificación

Versión del anuncio anterior que debe modificarse
:
f94ac558-b978-4dd8-ac56-195e55d82e98-01

Principal motivo de la modificación
:
Información actualizada

10.1. Modificación

Identificador de sección: PROCEDURE
Los pliegos de contratación se modificaron el: 03/08/2026

Información del anuncio

Identificador/versión del anuncio: 48d5904f-8ff8-433b-accf-32169f243103 - 01
Tipo de formulario: Licitación
Tipo de anuncio: Anuncio de contrato o de concesión. Régimen normal
Subtipo de anuncio: 16
Fecha de envío del anuncio: 03/08/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Anuncio: fecha de envío (por parte del eSender): 03/08/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central
Lenguas en las que este anuncio está disponible oficialmente: francés
Número de publicación del anuncio: 538094-2026
Número de la edición del DO S: 148/2026
Fecha de publicación: 04/08/2026